FRE 2-1805

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR J.-AIMÉ DELACOSTE,

PRÉSIDENT DU CONSEIL DES ANCIENS,

A la séance du 30 ventose an 7, jour anniversaire de la fête consacrée à la Souveraineté du Peuple.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Toutes les communes de la République célèbrent en ce jour, à cet instant même, la fête *de la Souveraineté du peuple;* à la veille de l'époque marquée pour l'exercice de leurs droits, tous les citoyens français fixent leurs regards sur notre charte constitutionnelle. Ils y retrouvent cette grande & importante leçon : « C'est de

THE NEWBERRY LIBRARY

» la sagesse des choix dans les assemblées primaires & » électorales que dépendent principalement la durée, » la conservation & la prospérité de la République. » Ils méditent dans un religieux recueillement sur la sagesse & l'importance de cet avertissement salutaire ; ils se promettent de se le *rappeler sans cesse.*

« L'amour de la patrie les enflamme : le desir de » maintenir la constitution de l'an 3 pénètre leurs cœurs : » ces deux sentimens prédominent toutes les opinions. »

Vous l'aviez prévu, législateurs ; ces effets sont ceux que vous avez indiqués comme devant être le résultat de la loi qui a institué cette fête dont vous avez fait le complément de toutes les fêtes nationales.

Nous, les organes de la volonté du Peuple Souverain, nous, ses mandataires & ses représentans, pouvions-nous, à cette même époque d'une fête par nous consacrée à sa Souveraineté, nous condamner au silence ? Ne devoit-il pas exister plus particulièrement en ce jour un rapport marqué entre le Corps législatif & l'universalité des citoyens français ? une voix interprète de *notre zèle & de notre respect pour les droits & pour la souveraineté du peuple*, ne devoit-elle pas s'élever du sein de chacun des Conseils ?

Il vous eût été difficile, mes collègues, de résister à une impulsion aussi légitime. Cet hommage ne devoit pas être prescrit par la loi : il devoit, pour être digne d'un peuple libre, être offert volontairement & librement ; vous avez voulu exprimer un sentiment & non remplir un devoir.

Je viens, enhardi par le témoignage de votre confiance, satisfaire au vœu de votre *arrêté.*

J'exprimerai *le zèle & le respect de ce Conseil pour les droits & la Souveraineté* du peuple, en rappelant ce qu'a coûté leur conquête, & en faisant remarquer ce qu'il est intéressant de faire pour les conserver.

PREMIÈRE PARTIE.

En jetant, du point où nous ſommes parvenus, nos regards ſur les ſiècles qui ont devancé le nôtre, le premier ſentiment qu'on éprouve eſt celui de l'étonnement. Comment, ſe dit-on, un droit auſſi évident que celui de l'homme à la liberté; comment ſon égalité civile, apanage naturel de ſa qualité d'être raiſonnable & libre, n'ont-ils pas ſervi de baſe à la première formation des gouvernemens? Il ſemble que dès ce premier exercice de la volonté de l'homme propoſant de ſe mettre en ſociété, tous ſes ſemblables durent lui dire : Nous voulons la ſûreté de nos perſonnes & la protection de notre propriété; pour nous procurer ce dédommagement de notre première indépendance dans l'état de nature, nous ſentons que la juſtice doit prendre la place de l'inſtinct, que la moralité doit diriger nos actions: nous écouterons, dans l'état civil, non plus la première impulſion du déſir ou du beſoin, mais la voix du devoir. Conſultons déſormais la raiſon dont le ciel nous a pourvus pour choiſir le gouvernement qui nous convient; mais, en ſacrifiant les avantages que nous tenions de la nature pour ceux de la liberté & de la propriété civiles, nous entendons *qu'en nous réuniſſant tous, chacun de nous n'obéiſſe qu'à lui-même & demeure auſſi libre qu'auparavant.* (1)

Comment, ſur ces premières idées, ne s'eſt-il pas préſenté un homme d'un eſprit droit & juſte qui ait répondu : votre vœu ſera facilement accompli; convenez tous que la liberté, l'égalité, la ſûreté & la propriété ſont nos droits en ſociété, que la loi eſt la volonté générale; que chacun de vous aura un droit égal, ſans prérogatives de naiſſance & ſans aucun droit héréditaire, à concourir à la formation de la loi.

(1) Contrat ſocial de J.-J. Rouſſeau.

Réservez-vous l'exercice direct & immédiat du droit de choisir pour un temps déterminé des représentans qui soient les organes de votre volonté pour la méditer & en former des lois ; de premiers fonctionnaires publics que vous chargerez de l'action du gouvernement & du soin de maintenir, d'après vos lois, la sûreté & la tranquillité ; d'autres fonctionnaires, qui, sous l'inspection des premiers, veilleront à la conservation de vos intérêts communs ; des magistrats qui appliqueront le résultat de votre volonté.

Divisez les trois pouvoirs qui émaneront tous du vôtre.

Etablissez que nul individu, nulle réunion partielle d'entre vous ne peut s'attribuer ce pouvoir.

Il en résultera que la Souveraineté résidera essentiellement dans votre universalité.

Par-là vous pourrez fonder votre Constitution sur ces deux bases :

Notre République est une & indivisible.

L'universalité des citoyens est le Souverain.

L'étonnement augmente lorsqu'éclairé par ces déductions si simples, si naturelles du principe de la liberté & de l'égalité civiles on veut consulter les monumens les plus accrédités de l'histoire des premiers peuples ou des premiers gouvernemens ; il s'accroît encore pour celui qui parcourt les écrits de leurs philosophes, de leurs publicistes, de leurs législateurs.

Quoi, s'écrie-t-on, l'homme, au sortir des déserts & au passage de la vie errante & des habitudes de l'état de nature, au premier essai d'un rapprochement que sa conservation a dû bientôt lui rendre nécessaire, se seroit-il tout-à-coup & par-tout soumis à des maîtres? Les peuples nomades ont-ils fait les premiers pas vers la servitude, eux qui ne vouloient pas même s'assujettir à fixer leur demeure & à cultiver le sol qu'ils parcouroient? Un

silence profond nous laisse dans un doute affligeant. Les grandes sociétés se forment : elles nous ont au moins transmis des renseignemens; je les consulte.

Quel tableau, pour des yeux reposés sur l'aspect d'une nation libre & jouissant de ses droits, que celui des gouvernemens qui, sous diverses dénominations, ont long-temps divisé les habitans des plus belles contrées de la terre comme les propriétés des conquérans & de leurs successeurs, ou comme des hordes d'esclaves plus ou moins assujétis à la volonté de leurs maîtres ! Vous cherchez vainement, dans le récit des historiens, dans les spéculations des philosophes, dans les établissemens des législateurs de l'antiquité, les traces d'une convention libre entre les membres d'un de ces gouvernemens si fastueusement célébrés; ils ne vous offrent pas même la consolante idée d'une entreprise formée pour atteindre ce but, ni même celle d'une réclamation contre les attentats de la force ou de l'astuce. Ils vous montreront avec complaisance les conquérans de l'Egypte, les dynasties des *grands rois d'Assyrie & de Perse*, les merveilleuses dilapidations ou les crimes heureux de ceux qui ont régné à Babylone & dans la Médie; ils vous feront remarquer l'éclat, le faste, la durée de ce qu'ils appellent leurs *empires*. Mais ils vous laisseront ignorer l'usage que les Egyptiens, les Perses, les Assyriens, les Mèdes & les Babyloniens ont fait, durant le cours de plusieurs siècles, de leurs droits primitifs & sacrés; ou plutôt ils vous forceront à croire que tant de milliers d'hommes, nés pour la liberté & l'égalité civiles, s'étoient habitués au joug du despotisme.

Si quelques époques plus heureuses semblent marquées par les efforts généreux d'un peuple pour la conquête de ses droits; si même, dans une contrée célèbre, l'arbre de la liberté, planté par des héros républicains, s'offre à nos regards consolés, nous éprouvons encore un regret;

pourquoi n'a-t-il pas été donné aux Républiques de la Grèce de réunir à la gloire de leurs exploits, à la célébrité de leurs succès dans les arts, la perfection de leurs institutions ? Pourquoi, après avoir formé, sur la ruine des gouvernemens tyranniques, des associations libres, après avoir stipulé la conservation de la Souveraineté résidante dans la réunion des citoyens, n'ont-elles pu perfectionner leur pacte, & donner à leur constitution la solidité qui en eût assuré la durée ?.....

Cette Rome qui les a subjugés, ce peuple romain qui s'est nommé le *peuple roi* lorsqu'il a perdu l'exercice de sa Souveraineté, avoit sans doute acquis de grands droits à notre admiration ; mais trouvons-nous dans leurs institutions le triomphe de la vraie Souveraineté du peuple ? Non, puisque l'égalité civile ne put y être admise.

Sur les débris de ces Républiques, dont on ne doit attribuer la chûte qu'à l'imperfection de leurs pactes politiques, que trouverez-vous ? Des peuples subjugé ou par le fanatisme, ou par le fer ; des irruptions de Vandales, détruisant les monumens des arts ; des ravages de conquérans féroces, détruisant jusqu'aux lambeaux des titres qui pouvoient rappeler aux vaincus leur première dignité ; des usurpateurs s'enlevant tour-à-tour l'un à l'autre le droit de comprimer toutes les volontés, pour ne faire reconnoître que leurs caprices ; par-tout la dominrtion absolue de la force ou du fanatisme, nulle part la liberté & l'égalité.

Quel est donc l'obstacle qui s'est si long-temps, si constamment, si invinciblement opposé à la reconnoissance de la Souveraineté du peuple ?

Cet obstacle est le même que celui qui a retardé le triomphe de la raison & de la vérité ; il s'est trouvé, cet obstacle, dans trois causes :

L'opiniâtreté de l'erreur ;

La force de l'habitude & des préjugés ;

La réſiſtance oppoſée par l'intérêt perſonnel ;

Et le plus ſouvent, dans la réunion de ces trois cauſes.

Pour s'en convaincre, il ſuffit de remarquer que la reconnoiſſance générale, unanime de la vraie nature de la Souveraineté d'un peuple ſuppoſe des méditations, des connoiſſances & des moyens d'énergie ou de conſtance dans ce même peuple ; que ceux qui ont long-temps été aſſervis aux deſpotes n'avoient pas même le premier ſentiment de leur dignité ; qu'ils ſe croyoient deſtinés, par la nature, à végéter dans la condition où avoient végété leurs pères, & dans laquelle leurs enfans devoient végéter.

Il faut enſuite conſidérer quel eſt l'empire de l'habitude, & quelle eſt la puiſſance des préjugés ſur de pareils hommes réunis & ſubjugués.

Quant à la réſiſtance des intérêts privés ou perſonnels, elle eſt trop évidemment conſtatée par celle dont nous avons eu à détruire la force.

Comment eût-on pu électriſer des êtres amollis, inſtruire de leurs droits des individus dénués de toute connoiſſance politique, ſe croyant heureux dans leur abjection, & incapables d'apprécier le bienfait qui leur eût été offert ? Comment eût-on oſé ſe promettre une victoire aſſurée contre des préjugés fortifiés par une longue habitude ?

Quel concours de circonſtances n'eût-il pas fallu pour faire prédominer la volonté du peuple ſur les efforts reunis de tous les hommes puiſſans dont l'intérêt exigeoit la prolongation de l'aſſerviſſement de tous à la volonté d'un ſeul ?

Oſerois-je moi-même vous préſenter ici le tableau fidèle des opinions biſarres, ou ridicules, mais partout favorables à l'oppreſſeur, qui ont trop long-temps maîtriſé l'univers ? Diſpenſez-moi de rappeler à votre mémoire

les ſuperſtitieuſes inſtitutions par leſquelles on avoit eu la coupable adreſſe de remplacer les idées ſimples & naturelles du gouvernement baſé ſur les droits du peuple.

Ferois-je ici reparoître en face des Repréſentans d'un peuple ſouverain les uſurpateurs de la ſouveraineté de tant de nations ? Les obligerois-je de rendre compte des ruſes impies, des baſſeſſes honteuſes, des menſonges, des ſacriléges, des forfanteries ridicules qu'ils n'ont pas rougi d'employer pour tromper les peuples & les aſſervir ? En ce jour ſolemnel, feroient-ils cités par mon organe pour faire à la majeſté du peuple français l'humiliant aveu des criminelles meſures qu'ils ont priſes pour étouffer la voix de la liberté & ſe maintenir dans l'exercice des pouvoirs uſurpés ?.... Non, mes collègues ; je ne profanerai pas cette enceinte que vous n'avez ouverte qu'à l'image de Brutus.... Qu'eſt-il beſoin d'évoquer des ombres coupables pour une pareille expiation ? La Sicile ne récèle-t-elle pas un de ces préſomptueux & ridicules perſécuteurs de la Souveraineté du peuple ?.... Vous l'aviez vu baſſement incliné vous demander la paix & une alliance à l'aſpect de nos armées victorieuſes.... Il avoit, ſous les ſermens les plus ſacrés, juré d'être fidèle obſervateur des traités..... Tout l'univers ſait quel à été ſon délire & quel fruit il en a retiré. Pourquoi l'hiſtoire ne nous a-t-elle pas tranſmis un exemple auſſi frappant de la prompte & juſte punition d'un perſécuteur de la liberté ? un pareil exemple eût fourni une leçon effrayante pour ceux qui auroient été tentés de marcher ſur ſes traces.

Cette leçon tardive ne ſera pas perdue.... J'en jure par le courage de nos défenſeurs !

Méconnues par l'erreur, repouſſées par les préjugés, perſécutées par les paſſions, la liberté & l'égalité ont donc été exilées de la plus vaſte étendue de leur domaine.

Elles s'étoient réfugiées ſur un ſol chéri ; elles y avoient trouvé un peuple digne d'elle ; elles ſe promettoient d'y

fixer leur séjour : mais Lycurgue ni Solon ne purent seconder leurs efforts, & furent obliger de céder à d'autres erreurs, à d'autres préjugés, à d'autres passions. Les Ilotes, & les deux rois héréditaires de Sparte, les classes marquées par le tarif des fortunes, & la non-délégation d'une partie des pouvoirs à Athènes, déparèrent ces deux Républiques, & préparèrent la défaite de Leuctres & la tyrannie des Pysistrates.

Elles eussent séjourné près du Capitole, si elles eussent été accueillies au sénat comme dans les comices ; mais une caste de Patriciens enrichis des dépouilles du peuple Romain, & portant de jour en jour de mortelles atteintes à sa Souveraineté, résista à leurs conseils . . . . . Elles préfagèrent un usurpateur . . . . César parut . . . . Elles s'enfuirent sans perdre l'espoir de revoir ces belles contrées.

Elles savoient gré aux Germains, d'avoir conservé dans leurs forêts l'énergie d'hommes passionnés pour l'indépendance ; elles se retirèrent près d'eux.

On prétend qu'elles furent tentées d'aller seconder les Anglo-Saxons qui, les premiers, organisèrent un gouvernement représentatif : mais elles prévirent dès-lors que les Anglais, en se donnant un roi héréditaire & une représentation inégale, perdroient le fruit de leurs efforts, & qu'un jour les chefs de leur gouvernement se déclareroient ouvertement les oppresseurs de la volonté des peuples chez leurs voisins, chez leurs alliés & dans leur propre pays.

Sur ce sol que nous habitons, dans cette France qui retentit en ce jour des acclamations d'une nation libre, célébrant sa Souveraineté, quel a été l'attrait qui y a appelé la liberté & l'égalité ? de quel secours ont-elles été pour la conservation de nos droits pendant quatorze siècles de persécutions ? quel est enfin le résultat de leur

conſtance à attendre près de nous l'époque à laquelle elles nous feroient reſtituer nos pouvoirs ?

Compagnes des Francs lors de leur irruption dans les Gaules, attachées à ce peuple belliqueux, paſſionné pour la gloire & l'indépendance, elles avoient jeté leurs regards ſur l'heureuſe ſituation de la nouvelle conquête ; elles y avoient remarqué le concours heureux de tout ce que la nature a pu faire pour préparer le ſéjour d'une grande nation agricole & commerçante ; dès-lors elles s'étoient promis d'y fonder une République, déja le peuple vainqueur y avoit fait admettre & reſpecter les principes & l'exercice de ſa Souveraineté : au Champs-de-Mars il délibéroit ſur ſes intérêts, nommoit ſes chefs & dictoit ſes lois. Pourquoi ne nous a-t-il pas transmis ſans interruption ſa Souveraineté ? Mably nous l'apprend : c'eſt qu'il ne ſe donna pas une conſtitution adaptée à ſes nouveaux beſoins ; c'eſt qu'ayant acquis par la conquête des établiſſemens fixes, les citoyens devinrent moins zélés à aſſiſter aux conſeils de la nation, & qu'ils ne ſurent pas prévenir les dangers de cette inſouciance, en ne réſervant que l'exercice de ceux de leurs pouvoirs qui convenoient à leur intérêt & à leur dignité.

Vous ſavez quels ont été les effets déplorables de cette négligence, que leurs propres ſpoliateurs leur ont reprochée.

Durant le long cours du règne du deſpotiſme en France, la liberté & l'égalité n'ont jamais déſeſpéré du rétabliſſement de la Souveraineté du peuple : ne pouvant réſiſter aux efforts réunis de la force, du fanatiſme religieux & de l'ambition, elles ont, ſous toutes les dynaſties, travaillé à conſerver nos titres & à s'oppoſer à l'anéantiſſement de nos droits : c'eſt à elles que nous devons les foibles mais précieuſes images des aſſemblées du peuple dans les *États-généraux* ; c'eſt à elles que nous ſommes redevables des défenſeurs qui, ſous tous les règnes, n'ont

pas craint de rappeller aux usurpateurs nos droits sacrés & inaliénables, & qui souvent ont fait pâtir les despotes & ont déjoué leurs projets.

Qui auroit, sans leur secours, opposé une barrière aux prétentions du clergé? qui auroit fait servir, sans elles, les institutions de la féodalité même à ébranler les fondemens de la monarchie par les secousses des guerres intestines?

Elles ont fait plus pour vous : elles ont perpétué alimenté, activé le feu sacré du patriotisme dans l'ame & les écrits de nos philosophes, de nos historiens, de nos poëtes, de nos écrivains; elles ont, avec eux, éclairé les peuples sur leurs droits, combattu les erreurs, dissipé les préjugés, lutté contre les passions, ridiculisé les prétentions de l'intérêt personnel, & préparé ainsi notre révolution.

N'en doutez-pas, ce sont-elles qui, à son approche, ont électrisé toutes les ames, agité & fait vaciller sur les marches du dernier trône les derniers défenseurs de la monarchie.

Dans la séance du jeu de paume, elles inspirèrent la reconnoissance de la Souveraineté du peuple français à ses premiers représentans; & bientôt, sur les titres découverts sous les décombres de la Bastille, elles leur en dictèrent le principe.

Au 10 août, elles effacèrent la choquante exception qui déparoit cette première conquête.

Elles vinrent avec la Convention proclamer la République.

Après une trop longue lutte contre de nouveaux ennemis, elles ont présenté aux Français la constitution de l'an 3.

Cette charte sacrée qui a comblé tous les vœux, consacre, comme faisant partie des droits de l'homme en société, & comme base de la constitution, que *le pouvoir*

souverain réside essentiellement dans l'universalité des citoyens.

J'ai rappelé ce qu'a coûté cette conquête ; je vais remarquer ce qu'il est de notre intérêt de faire pour la conserver.

SECONDE PARTIE.

Les découvertes les plus utiles sont le plus communément celles auxquelles on attache le moins d'importance & dont on paroît le moins estimer la valeur ou apprécier le bienfait.

Il semble que cette espèce de conquête suffise à nos desirs.

Sans doute il n'en sera pas ainsi de la découverte à laquelle nous sommes redevables de la Souveraineté du peuple : elle a trop coûté pour n'être pas appréciée ; elle a été trop long-temps attendue pour que sa jouissance ne nous en soit pas de jour en jour plus précieuse ; elle nous a procuré trop de biens pour que nous ne sentions pas accroître, par l'effet même de sa possession, notre reconnoissance & notre attachement.

Mais de cet attachement, de cette reconoissance, de cette juste appréciation du bienfait, de cet amour sincère pour notre liberté & notre égalité politiques, naît une crainte louable & salutaire, celle de ne pas conserver ou de laisser altérer la pureté de l'institution qui nous les a procurées.

Il est donc du devoir des premiers dépositaires de la charte qui consacre les droits du peuple, qui nous a délégué une partie importante de ses pouvoirs, de parler sans crainte, sans flatterie, & sans faux ménagemens des causes qui pourroient produire l'effet redouté, & d'énoncer les précautions à prendre par tous les membres du corps social pour en garantir la Souveraineté.

Ce ne sera pas vers l'extérieur de la République que je fixerai vos regards. Nos ennemis déclarés ou encore dissimulés vous inspirent eux-mêmes une assurance qu'ils sont loin d'avoir, par leur agitation, leur coalition, leurs traités bizarres & en contradiction avec leurs plus précieux intérêts, par les mesures qu'ils prennent pour contenir leurs sujets déjà agités, pour appaiser le murmure qui se grossit & frappe leur oreille, pour contraindre leurs soldats à rester dans leurs rangs; enfin pour s'opposer, de tous les moyens qui leur restent, à ce que l'éclat de la Souveraineté du peuple français ne dessille les yeux des hommes auxquels ils commandent encore. Ils savent eux-mêmes que ces hommes sont plus que jamais désabusés des prestiges du despotisme; que le temps est passé où ils n'auroient pas même osé réfléchir sur l'abus des pouvoirs qui les oppriment. On a pu, dans les jours orageux de notre révolution, les alarmer en les trompant; mais aujourd'hui on ferme inutilement toute entrée à la vérité; elle brave les sentinelles & les espions; elle pénètre dans leurs villes, dans leurs camps, dans leurs campagnes, dans leurs palais, & jusques sur leurs trônes. Là elle publie vos exploits, vos conquêtes à la liberté & pour la liberté; là elle récite des traits d'héroïsme qui effacent ceux que l'admiration des peuples anciens nous avoit transmis; là elle célèbre le dévouement patriotique de la jeunesse française, qui, au premier signal de la patrie, a rompu ses liens les plus chers pour voler, dans une saison rigoureuse, partager avec ses aînés la gloire de défendre & faire triompher la liberté.

Ne vous y trompez plus, leur dit-elle; cette *liberté* n'est pas en France un vain nom ou un titre usurpé par la *licence; l'égalité en droits* n'y fut, n'y est & n'y sera jamais celle de *nivelleurs des fortunes; la souveraineté du peuple* n'est plus une idée abstraite, ni l'exercice des droits qu'il s'est réservés une belle théorie; tout

y eſt en action depuis que les Français ont accepté leur immortelle conſtitution ; le peuple y nomme ſes repréſentans, ſes fonctionnaires publics, ſes magiſtrats ; cinq citoyens, choiſis pour un temps limité, y font exécuter les lois & y ſont les ſentinelles vigilantes placées au centre de l'action du gouvernement, *pour pourvoir, d'après les lois, à la ſûreté intérieure & extérieure de la République.* Voyez comme la volonté du peuple ſouverain y eſt exprimée par un Conſeil qui fait la propoſition de la loi, & un autre Conſeil d'Anciens qui délibère ſur l'approbation ; comme le ſoin de la faire exécuter eſt confié à des juges nommés par le peuple : & remarquez la diviſion des trois pouvoirs, tous trois découlant du premier pouvoir, qui réſide eſſentiellement dans l'univerſalité des citoyens. Ce ne ſont plus là de ſimples conceptions du génie. On rend hommage à ce récit de la vérité ; on reconnoît la poſſibilité, la facilité, l'utilité, peut-être même la néceſſité d'un gouvernement ſemblable au nôtre ; on envie le ſort de ceux de nos voiſins qui déja ont adopté cette forme de gouvernement.

En fixant ainſi, malgré les fureurs des rois coaliſés, les regards de nos contemporains ſur la marche régulière de notre gouvernement, ſur l'accord parfait qui règne entre ſes agens, ſur ſes réſultats heureux qu'on ne peut méconnoître, nous leur épargnons les peines que nous avons éprouvées ; nous renverſons pour eux les obſtacles qui ont retardé notre bonheur. Chez eux, l'erreur ſe diſſipe, les préjugés perdent de leur force, l'intérêt perſonnel eſt ſuſpecté, & le maſque des paſſions eſt prêt à tomber. La liberté ſe préſente à eux ſous ſes véritables traits ; l'égalité ſappe les fondemens ſur leſquels ſont élevées les diſtinctions perſonnelles & héréditaires.

Seroit-ce dans une pareille poſition que les deſpotes pourroient encore ſe promettre des ſuccès ? ne ſentent-ils pas eux-mêmes que le ſoldat armé pour une cauſe qu'il

ignore ou qui lui eſt indifférente ou même odieuſe, n'eſt pas l'égal du défenſeur de ſa liberté? ne voient-ils pas, ſur-tout ceux qui n'ont attaché les peuples à leur perſonne, ni par la reconnoiſſance, ni par un attachement payé de retour, ni par l'eſtime, que leur refus d'accepter la paix offerte par le vainqueur, que leurs intrigues de cabinet, que leurs tortueuſes & fauſſes combinaiſons ſont jugées par leurs propres ſujets, & qualifiées de foibles & coupables reſſources pour retarder mais non pas éviter leur chûte. N'entendent-ils pas qu'on leur dit hautement qu'ils redoutoient le calme de la paix, & qu'ils ſacrifient & l'argent & le ſang de leurs peuples pour chercher, dans l'agitation & la chance des armes, quelque eſpoir que ne peut plus leur offrir leur poſition.

La chance des armes!.... elle eſt ordinairement incertaine; & le Français, malgré l'habitude qu'il pourroit dire avoir contractée de la fixer, n'a pas la préſomption de pouvoir commander aux événemens: mais cette chance a ſes probabilités. Si les rois coaliſés ont compté ſur celle du temps de repos écoulé entre leurs dernières défaites & la repriſe des armes à laquelle ils nous forcent, ils ſe ſont abuſés. Ce temps a produit deux effets qui dérangeront tous leurs calculs: dans l'ame du ſoldat français, il n'a ſervi qu'à accroître le dévouement pour la liberté & la haine pour ſes ennemis.

Dans celle du ſtipendié, il a développé un mêlange de peine, de honte, de douleur même; ſentimens produits par la réflexion ſur l'humiliante obligation qu'on lui impoſe de combattre les défenſeurs de la dignité de l'homme.

Je l'ai dit, je le répète: ce n'eſt pas hors de la République que nous avons à jeter nos regards pour nous aſſurer contre les cauſes qui pourroient menacer la ſouveraineté du peuple. Nos armées ſont là: le Directoire exécutif en dirige les mouvemens. La victoire, qui s'eſt juſqu'à ce jour

déclarée compagne inséparable de la liberté & de l'égalité, nous a déja prouvé qu'elle ne nous seroit pas infidèle.

C'est au sein même de la République, que nos ennemis les plus à redouter se promettent encore des succès.

Sachant bien comment s'est fondée la souveraineté du peuple, ils ont compris que c'étoit dans ses bases qu'il falloit l'attaquer sourdement ou à force ouverte.

Loin de méconnoître cette Souveraineté, ils ont feint de lui rendre hommage, & ont même mendié ou brigué ses suffrages.

Mais la liberté ! mais l'égalité ! elles ont été & seront le but de leurs infidieuses entreprises. La sûreté & la propriété, se sont-ils dit, seront promptement détruites, si nous parvenons à ébranler ces deux premiers fondemens ; l'édifice construit avec peine, & après de longs travaux, s'écroulera dans un instant.

C'est encore à l'erreur, aux préjugés de l'habitude & à l'intérêt personnel qu'ils ont confié le soin de cette attaque.

Par l'erreur, ils font répandre les alarmes, refuser la soumission aux lois, exhaler des plaintes, méconnoître la vraie liberté, révoquer en doute son existence, accuser vaguement ses défenseurs les plus dévoués, exprimer des regrets, refuser l'instruction & rejeter les éclaircissemens.

Les préjugés de naissance, de religion, de corporation, de fortune les servent efficacement ; ils parlent avec mépris de nos institutions, en rejetant les dénominations dont tout membre *de la cité* doit s'honorer, en perpétuant, autant qu'il est en eux, les qualifications de la monarchie ; ils opposent les opinions religieuses aux opinions politiques, allument la torche du fanatisme, inspirent à leurs sectateurs le mépris pour les principes de notre constitution, & effacent, autant qu'il est en

eux de leur croyance celle de la liberté & de l'égalité.

L'intérêt perſonnel, plus vif, plus paſſionné, redemande ſes honneurs perdus, ſes rangs détruits, ſes prérogatives abattues ; il accuſe la liberté, en la confondant avec la *licence* ou la *dépendance*, de la privation qui excite ſes regrets ; il méconnoît & veut faire méconnoître l'égalité.

C'eſt ſur-tout à l'approche de l'époque où le peuple ſouverain va exercer ſes droits, que s'agitent ces dignes ſuppôts des ennemis de la conſtitution de l'an 3.

C'eſt près du peuple raſſemblé qu'ils réuniſſent leurs efforts pour obtenir quelque pouvoir.

Ces ennemis ſont ſignalés ; le peuple ne peut plus ſe méprendre à leurs perfides careſſes : il ſait à quels dangers il a expoſé ſa ſouveraineté en ſe laiſſant ſurprendre par leurs promeſſes ; ou plutôt il reconnoît que, ſans le ſecours de l'expreſſion de ſa volonté générale, qui prédomine toutes les intrigues, qui eſt quelquefois forcée de déroger aux règles ordinaires pour *le ſalut du peuple*, *qui eſt la ſuprême loi*, déja, à deux époques mémorables, il eût eu la douleur d'apprendre que ceux-là mêmes, qui ſe diſoient ſes élus, alloient lui arracher ſes droits & le faire deſcendre du rang de peuple libre & ſouverain à l'humiliante condition d'une nation avilie & courbée ſous la verge d'un maître irrité. C'eſt cette volonté directe & non influencée ni ſurpriſe qui va nous donner ou des ſucceſſeurs ou des collègues dignes d'affermir les principes de la ſouveraineté.

Ainſi ſeront encore déjoués, & les projets, & les plans, & l'eſpoir des émiſſaires de Mittaw & des diſciples de Babœuf ; ainſi la liberté ſera maintenue contre les attaques de ces deux partis, oppoſés, en apparence, de lan-

gage, de principes & d'objet, mais réunis de fait pour nous replonger dans les langueurs de l'anarchie, & nous réduire à la néceſſité de nous laiſſer envahir & ſubjuguer par le deſpotiſme.

Si le peuple ſouverain croit lui-même remplir un devoir ſacré en travaillant, autant qu'il eſt en lui, au maintien de ſes droits, il nous impoſe, par l'exemple de ſon zèle, de ſon ardeur, de ſon dévouement, l'obligation de le ſeconder de toute la force dont il nous a inveſtis, à faire non-ſeulement reſpecter ſa ſouveraineté, mais à affermir de plus en plus, par des lois dignes de lui, la ſûreté des perſonnes, la ſtabilité des propriétés; il nous preſcrit plus impérieuſement que jamais de redoubler de ſoins pour nous mettre en garde contre la précipitation & les faux renſeignemens donnés par l'erreur; de continuer à fermer l'oreille aux perfides inſinuations des préjugés; de réſiſter, comme nous l'avons fait, aux clameurs, aux menaces, aux diatribes de l'intérêt perſonnel & des paſſions.

En exigeant de tous ſes repréſentans une attention ſcrupuleuſe à étudier ſa vraie volonté pour en être les organes fidèles, le Peuple ſouverain exprime le vœu le moins équivoque à l'égard de ce Conſeil, qu'il voulut compoſer à deſſein de pères de famille, mûris par l'âge, & exercés par une longue expérience; à qui il délégua le ſoin d'examiner les propoſitions de loi, avec le pouvoir de leur donner ou de leur refuſer l'approbation: ce vœu eſt à-la-fois pour vous une grande leçon & une récompenſe de vos dignes travaux; ce vœu eſt pour la continuité de vos méditations ſur tous les projets qui vous ſont préſentés, pour le maintien des diſcuſſions approfondies & des délibérations calmes & lumineuſes,

pour la conservation de cette ferme résolution par vous prise & constamment suivie de ne prendre pour base de vos décisions que celle des principes constitutionnels, & pour but que les vrais intérêts du peuple, qui sont ceux de la République.

La Souveraineté du peuple français, conquise sur les erreurs, les préjugés, les passions, assurée par la constitution de l'an 3, affermie au-dehors par nos armes, enviée des peuples voisins, & déja adoptée par six gouvernemens, vainement menacée par des rois coalisés, sera donc maintenue, affermie de plus en plus dans l'intérieur de la République.

Le Peuple souverain, ses représentans, ses fonctionnaires publics, ses magistrats continueront à donner à l'envi l'exemple du prix qu'on doit attacher à cette conquête. La liberté & l'égalité fixeront à jamais leur séjour près de nous; elles y seconderont la continuelle & active vigilance du Directoire exécutif pour le maintien de la sûreté & de la tranquillité; & nos derniers neveux, en célébrant la fête de la Souveraineté du Peuple, rappelleront cette époque où, au milieu des partis, au bruit des menaces de plusieurs rois coalisés, la République Française s'élevoit calme & majestueuse, où son gouvernement comprimoit également tous les ennemis intérieurs & déjouoit au-dehors les projets des despotes armés & réunis.

Peuple Français, Peuple Souverain, c'étoit à une pareille époque que tes représentans devoient te présenter comme hommage digne de toi au moins l'esquisse du tableau de ta Souveraineté : c'étoit au moment où les Peuples tes amis ou tes ennemis te déféroient le titre de *Grande Nation*, qui efface le titre de *Peuple Roi*, qu'organes

928

de ton vœu nous devions te rappeler ce que t'a coûté la conquête de tes pouvoirs : c'étoit dans l'imposante position où tes efforts, ton énergie, ta constance & ton courage t'ont placé qu'il te convenoit de faire ce qu'aucun roi n'auroit osé, l'examen de tes droits ! Remplis tes hautes destinées ; tu le peux, tu le veux.

Ton pouvoir & ton vouloir constituent ta Souveraineté.

Exerce celui que tu t'es réservé, comme tu desires que soient exercés ceux que tu as délégués, & ta Souveraineté est impériſſable.

Vive la République !

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Germinal an 7.